

Lussagnet-Lusson d'hier à aujourd'hui



N ° 1 2 - J u i l l e t 2 0 2 4

*Le présent bulletin est réalisé en collaboration avec l'équipe municipale
Merci à toutes les personnes qui ont contribué*

Le mot de Monsieur le Maire

Bonjour à tous,

Comme dans les bulletins précédents je vais d'abord m'attacher à expliquer le budget de notre commune. Puis revenir sur un sujet d'actualité : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



BUDGET 2024

Dans la page centrale, le tableau des recettes de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 99 547 €. C'est notre fonds de roulement, après avoir soldé l'année 2023. C'est de là que nous tirons une certaine aisance financière pour 2024. Il est le résultat d'une rigueur dans les dépenses et d'opportunités de recettes de subventions qui viennent financer directement les investissements. Tout cela avec des taxes locales raisonnables, sans augmentation des taux depuis plusieurs années.

Le contexte économique du pays laisse planer de grandes incertitudes sur le maintien des aides que nous percevons actuellement. Déjà le Département nous annonce un plan de rigueur compte tenu de la chute du marché immobilier qui lui procurait une ressource importante par les droits de mutations. Le Département a toujours été pour nous un partenaire important et régulier pour la rénovation de nos routes communales : en moyenne 8 000 €/an. Ces dernières années il nous a également accompagnés dans les gros investissements : mairie, salle des fêtes, espaces publics ...

Notre budget s'équilibre à 251 986 € en fonctionnement et laisse apparaître une marge de manœuvre de 105 246 € pour financer nos investissements 2024.

En matière de voirie, nous avons défini 2 priorités :

- la route des Crêtes, 1570 mètres chemin mitoyen avec COSLEDAA : cette commune a épuisé ses ressources sur la route qui mène au restaurant MANECHAL. Nous procéderons sur plusieurs années par petites tranches en fonction des impératifs de chaque commune. Donc en 2024, il est convenu de faire le tronçon NOVASOL, 150 mètres : devis signé avec SOGEBA 4 234 € ttc pour chaque commune.
- le chemin POUTOU, 400 mètres. Il relie la route de LALONGUE à la D211. Ce chemin empierré subit régulièrement les intempéries et le ravinement cause de profondes ornières. Il est donc décidé de le goudronner. Trois entreprises sur cinq ont répondu à notre appel d'offres. L'entreprise LAPEDAGNE a été la mieux disante avec une offre à 14 724 € ttc.

La rénovation des logements communaux est terminée depuis début janvier. Nous avons obtenu l'étiquette C dans le calcul du DPE. Ce qui nous ouvre un droit à subvention de 80% sur une bonne partie des travaux, à percevoir en 2024. Ces travaux ont coûté 44 905 €. Ils ont consisté à remplacer les vieux radiateurs électriques, installer des poêles à bois, remplacer la VMC, installer un assainissement aux normes, changer la zinguerie, refaire les peintures et la cuisine du logement du bas.

A ces travaux se sont rajoutés dernièrement **un démoussage général des toitures et façades** de tous nos bâtiments communaux. Un total de 1809 m² facturés par l'entreprise Drone Service 9 593 € ttc.

La protection incendie : Ce programme a commencé en 2022. Nous sommes en train de le compléter par l'installation d'une cuve de 60 m³, (prix livrée : 18 384 € ttc) à proximité du carrefour des routes de MADINE et de CAMBOY. Le terrassement et déchargement a été assuré par l'entreprise LACOSTE-DAY pour 3 624 € ttc. Divers accessoires vont se rajouter pour environ 2 000 € ttc.

L'aménagement de nos espaces publics : Ce programme initié en 2022 s'est terminé en novembre 2023 par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la halle. Cette installation appartient au Syndicat d'électrification TE64 qui nous reversera 40% des bénéfices. Le président de TE64, Barthélémy BIDEGARRY, a souhaité l'inaugurer.

Du coup nous organiserons ensemble l'inauguration de nos espaces publics. Ce sera le samedi 14 septembre à 11h00.

Entre temps quelques travaux seront effectués :

- refaire les peintures de la charpente de la halle : le bénévolat communal sera sollicité
- reprendre le parvis du monument aux morts : à cet endroit, comme pour l'allée du cimetière de LUSSAGNET, la

solution technique du sable d'AURIGNAC compacté est un échec. Nous avons décidé de faire appel à un paviste Joao RIO de LUBE (143m² pour 10 817 € ttc).

- compléter l'aire de jeux : notre aire de jeux connaît un beau succès, et concerne un public au-delà de notre commune. Il nous semble nécessaire de faire une offre pour des enfants plus âgés et même des adultes en proposant une table extérieure de pingpong. Les catalogues donnent des prix qui vont de 1 000 € à 2 500 €. À voir...

Autres investissements

- participation communale au CIS, nouveau centre des pompiers de LEMBEYE : 4 074 €
- création d'un site internet : maintenant, la norme du moyen d'affichage des informations légales des communes c'est le site internet. Par dérogation nous pouvons continuer à utiliser l'affichoir de la mairie. Les dérogations n'ont pas vocation à durer longtemps, nous avons pris l'attache des services de la Maison des Communes. La dépense est estimée à 3 000 €.
- l'ordinateur de la salle de la mairie, complètement désuet, devra être changé 1 500 €.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Rien n'est encore acté, mais on commence à y voir un peu plus clair. En matière d'habitat, les nouveaux projets de construction se feront prioritairement en densification, c'est-à-dire à l'intérieur d'une zone regroupant minimum 5 habitations distantes de moins de 50 mètres.

Dans notre territoire des anciens cantons de MORLAAS et LEMBEYE, il est envisagé d'autoriser 1550 logements sur la période 2025-2035. Ce qui se traduira à LUSSAGNET-LUSSON par 5 autorisations, autant dire peu de choses. Surtout que peu de propriétaires seront tentés de vendre leur jardin, solution qui pourtant rentre bien dans les clous de cette densification.

Également, les logements vacants seront favorisés pour leur réhabilitation.

Une possibilité s'offre aussi à la transformation des anciens bâtiments agricoles qui ont perdu leur vocation naturelle.

Tout au long de la procédure qui va s'accélérer dans le dernier trimestre, un registre reste disponible à la mairie pour recevoir par écrit nos remarques, observations et attentes que chacun peut avoir en matière d'urbanisme.

Vous recevez ce bulletin juste avant le repas du 14 juillet auquel nous convie le Comité des fêtes. Dans l'attente de se retrouver à cette occasion, je vous souhaite une bonne lecture.

Michel LABORDE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie : Mercredi de 14h à 17h

Déchèterie : Mercredi et Samedi de 10h à 13h

@: mairie.lussagnet-lusson@orange.fr

Les nouveaux arrivants peuvent se signaler en mairie où ils seront accueillis tous les mercredis après-midi.

Conseil Municipal

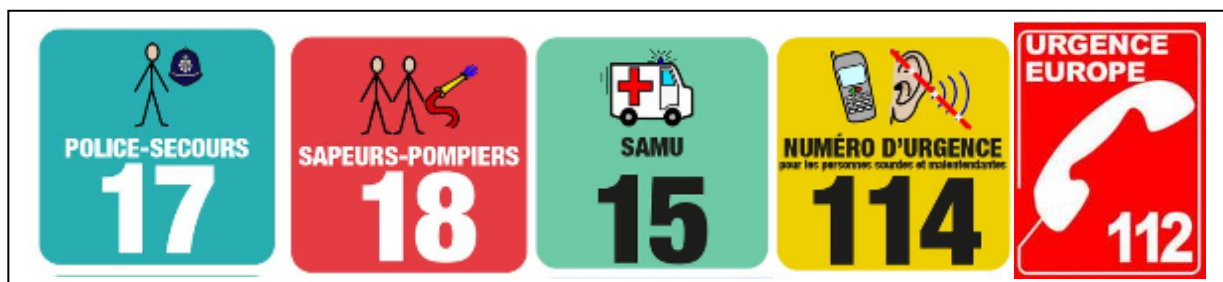
Font partis du Conseil Municipal : **Michel LABORDE** Maire, **Pascal KHOLLER** Premier Adjoint, **Yves LEUGÉ** Deuxième Adjoint, **Janine BERT**, **Marc ETECHEVERRY**, **Christophe LACOSTE**, **Patrick LEGAGNOA**, **Marie-Line PÉBOSQ**, **Laurent TOUYA**, **Antoine VERDEJO**.

Renseignements pratiques



Défibrillateur

Il existe un défibrillateur placé à l'entrée de la Mairie. Le mode d'emploi est dessus.



Conditions de location de la salle des fêtes

La nouvelle salle des fêtes est proposée à la location selon trois options.

Option 1 (salle des fêtes seule). Habitants de la commune : pour les premières 24 heures, 130 € ; la journée supplémentaire, 10 €. Autres personnes : pour les premières 24 heures, 400 € ; la journée supplémentaire, 10 €.

Option 2 (salle des fêtes + sonorisation). Mêmes tarifs que l'option 1 plus un forfait fixe de 50 €.

Option 3 (salle des fêtes + sonorisation + vidéo). Mêmes tarifs que l'option 1 plus un forfait fixe de 100€

L'association des 3L

Créée en 1997 cette **association des 3L** (Lussagnet-Lusson Loisirs) a pour objectif de se charger de l'organisation des fêtes et repas du village. Le président est **Alexandre TRUPTIL**. Il y a actuellement des membres, qui volontairement, par plaisir, donnent de leur temps bénévolement pour le village. **Alors les 3L vous attendent encore plus nombreux à chaque fête. Et le bénévolat sera toujours bien accueilli.**

Les entreprises d'ici

Savez-vous qu'il existe plusieurs entreprises dont le siège local est dans le village ? En voici quelques-unes ...

Sarl Courthèze – vente directe produits porc fermier – Christophe et Béatrice LACOSTE

M.R – Couture création et retouche – Marina REBEILLEAU

Jobredeau Didier – Création artistique relevant des arts plastiques – Didier JOBREDEAU

Atelier Mosaïque Féérique – Création artistiques en mosaïque – Frédérique MICHAUD

ACR Plâtrerie – plaquiste – Mathias CAPIN

La cueillette fleurie du Béarn – fleurs locales et de saison – Ludivine GRANDRIE

Evènement « Cela se passe chez nous »

Nous sommes plusieurs au village à avoir des passions. En fait, il y a beaucoup de choses à dire sur chacune de nos passions. **Alors, si nous les partageons ensemble le dimanche 24 novembre, après-midi, à la salle des fêtes !**

Cela nous permettrait de nous retrouver à la salle des fêtes, en toute simplicité, pour :

- Présenter ce qu'on aime
- Susciter de l'intérêt auprès des jeunes et moins jeunes
- Eveiller peut-être d'autres passions...

Voudriez-vous vous joindre à nous ? Contactez le Comité d'organisation.

Comité d'organisation : Janine Bert, Perrine Cambillard, Didier Jobredeau, Denise Laborde, Ginou Legagnoa, Ginou Leroy, Frédérique Michaud, Marie-Line Peboscq, Christine Verdejo.

Fresque participative en mosaïque

La municipalité de Lussagnet-Lusson et l'Atelier Mosaïque Féérique organisent sur plusieurs journées un projet de fresque participative. Cette fresque en mosaïque, élaborée par l'assemblage de carrés individuels ornera durablement un bâtiment du village (un mur de la halle couverte, par exemple).

Chacun pourra réaliser un carré en mosaïque, de dimension 20cmX20cm. Les matériaux seront mis à disposition par l'Atelier Mosaïque Féérique. Afin de personnaliser encore plus chacun des carrés, il pourra être demandé à chaque participant d'apporter un petit objet (max 2cm) en métal (pièce, bouton...), qui sera inséré dans leur carré. Chaque participant sera initié ou encadré en fonction de son niveau. Si certains d'entre vous en ont déjà fait, venez nous aider !

Sur un atelier de 3 heures, tout le monde (3 ans- 99 ans) peut participer : habitant du village, enfants ou petits-enfants. VENEZ NOMBREUX ! Rendez-vous le 14 juillet pour vous inscrire.

Calendrier 2024

Dimanche 14 juillet midi : repas du village et inscription au projet participatif

Durant l'été : Projet participatif fresque en mosaïque

Samedi 5 octobre et dimanche 6 octobre : Fêtes du village

Samedi 14 septembre : Inauguration des espaces publics

Lundi 11 novembre : cérémonie du 11 novembre

Samedi 28 décembre : cérémonie pour le centenaire du monument aux morts

Activités locales

Activités ponctuelles du **Club du 3^{ème} âge** Toustem Hardits. **Contact Yves LEUGÉ.**

Marche dans la campagne le mercredi matin et le dimanche matin. **Contact Denise LABORDE.**

Gymnastique à la salle des fêtes tous les lundis et jeudis à 18h30. **Contact Christine VERDEJO.**

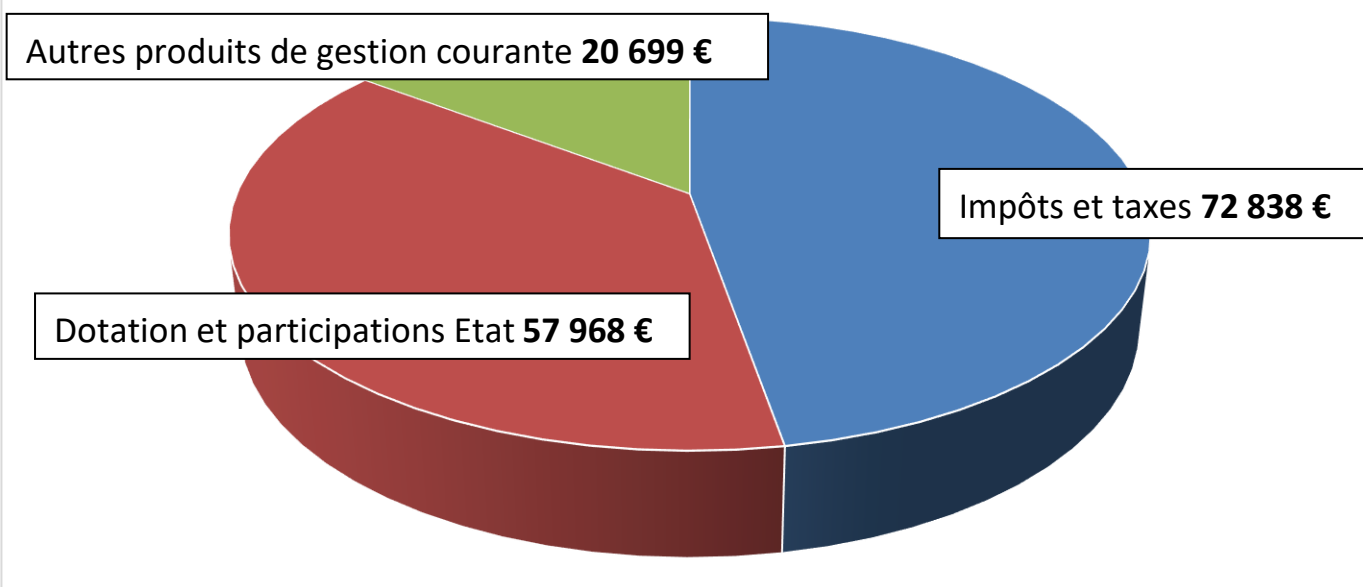
Des « **concerts à la maison** » sont ponctuellement organisés. **Contact Pascal KHOLLER et Frédérique MICHAUD.**

Etat civil

Mariages : Alexandre FREIRE & Marina REBEILLEAU (2024)

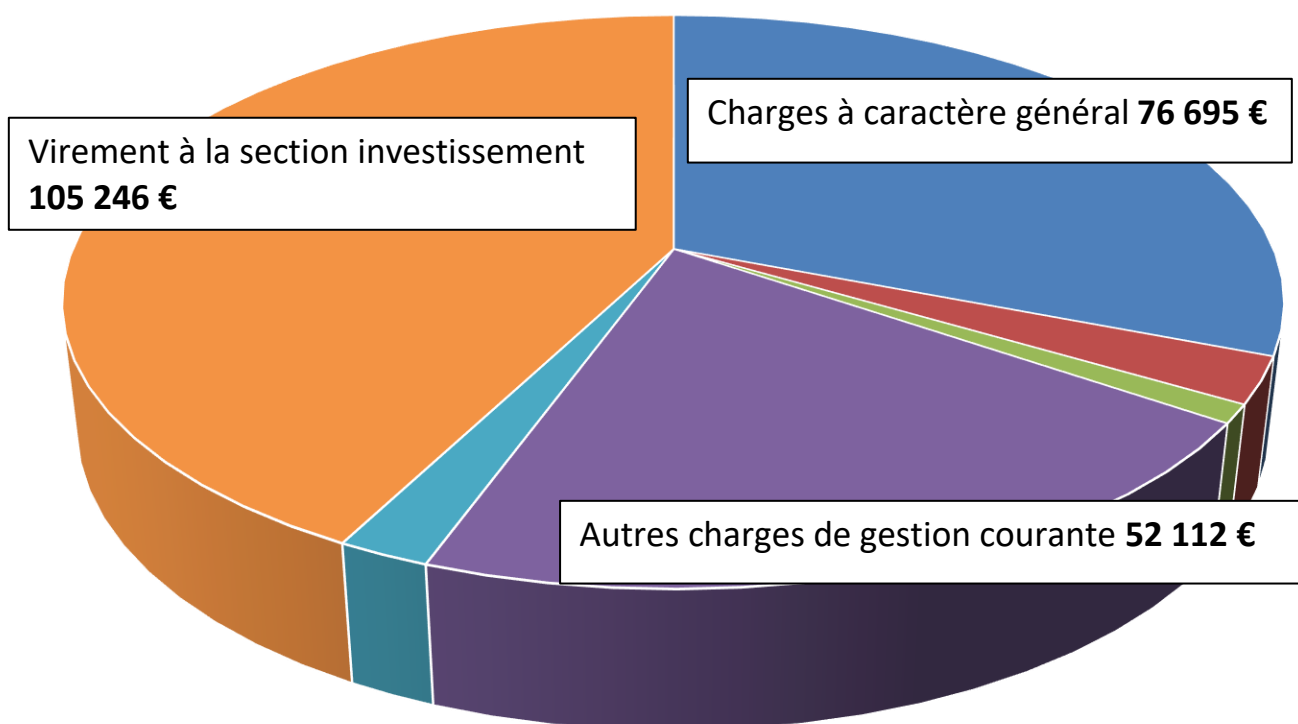
Naissance : Diego RIBAU (2023) ; Jules LUGAT (2024)

RECETTES



RECETTES	
Produits des services, domaines et ventes	934,00 €
Impôts et taxes (Impôts locaux, droits de mutation...)	72 838,00 €
Dotations et participations (Dot. Globale de Fonct, Dot. Solidarité Rurale...)	57 968,00 €
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles)	20 699,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	99 547,04 €
Total recettes	251 986,04 €

DEPENSES



DÉPENSES

Charges à caractère général (Fournitures, entretien, maintenance...)	76 685,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 460,00 €
Atténuations de produits (Attribution de compensation de la CCNEB)	2 600,00 €
Autres charges de gestion courante (Contribution aux syndicats, subv. aux associations...)	52 112,00 €
Charges financières (Intérêts de la dette)	5 173,00 €
Virement à la section d'investissement	105 246,04 €
Divers	3 700 €
Total dépenses	251 986,04 €

2023 – 2024 Actualité du village en photos



2023 : mise aux normes de l'assainissement des logements communaux



2023 : Fête du 14 juillet



2023 : réparation du battant de la cloche de l'église de Lussagnet.



2023 : les premières guinguettes du village



2024 : Saint Patrick



2024 : Conférence sur le PLUi

Les principaux votes du Conseil Municipal (CM)

9 juin 2023 : Le CM fixe le tarif de gravure funéraire sur les stèles des jardins du souvenir à la somme forfaitaire de 95€ pour les 25 premières lettres, puis 5€ par lettre supplémentaire.

12 juillet 2023 : Les orages et un abat d'eau important ont provoqué, les 27 et 28 juin, des dégâts sur les voiries empierrées. Le CM sollicite l'aide du Conseil Départemental, face à une estimation qui s'élève à 23 555 € HT.

22 août 2023 : Il est décidé de procéder à un démoussage par drone des toitures et façades des bâtiments publics qui le nécessitent.

10 octobre 2023 : Il est convenu de consulter pour un chiffrage des travaux de programme voirie concernant, notamment, le chemin de Poutou et une partie de la route des crêtes.

28 novembre 2023 : Les travaux de rénovation des logements communaux bénéficieront de subventions (de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental) pour une somme de 44 905€, approchant les 80% d'aide.

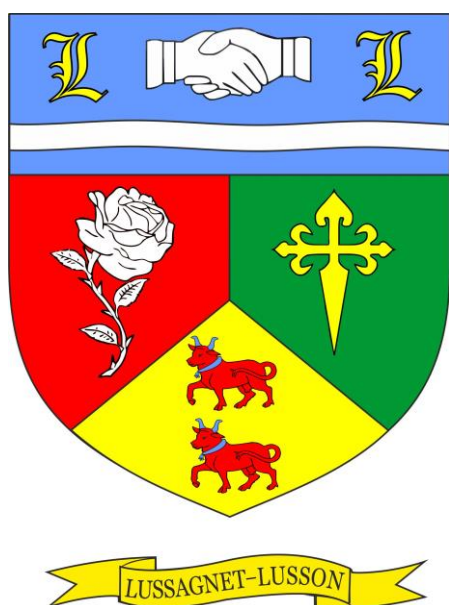
3 janvier 2024 : Le CM approuve le blason de la commune (réalisé gratuitement par un héraldiste amateur). Voir plus bas.

7 février 2024 : Le CM examine diverses solutions (toutes coûteuses) visant à se mettre en conformité avec les nouvelles exigences de défense et de protection des personnes et des biens contre l'incendie.

2 avril 2024 : Le CM prend connaissance du Compte Financier Unique (ex Compte de Gestion et Compte Administratif), lequel présente un total cumulé positif de 99 547, 04€.

9 avril 2024 : Le CM adopte le budget primitif de l'exercice ; en section de Fonctionnement pour la somme de 251 986,04€ et, en section d'Investissement, pour 222 944,59€. Les taux des taxes locales demeurent inchangés : Taxe sur le Foncier Bâti (22,85%), Taxe sur le Foncier Non Bâti (53,61%) et Taxe d'Habitation pour les seules résidences secondaires (10,48%).

21 mai 2024 : Il est convenu de mettre en limitation de vitesse maximale à 30 km/h la portion basse de la route de Bergeret.



Ce blason est ainsi décrit, dans le langage, si codifié, de l'héraldique : « Tiercé en pairle renversé : au 1^{er} de gueules à la rose des jardins, tigée, feuillée et contournée d'argent, au 2^{ème} de sinople à la croix de Saint-Jacques d'or, au 3^{ème} d'or à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur l'une au-dessus de l'autre ; au chef d'azur à la foi alésée d'argent soutenue d'une burelle ondée du même et accostée de deux lettres L gothiques d'or ». La foi (poignée de main) symbolise la fusion des deux communes. La rose évoque l'église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, à Lussagnet, et la croix celle de l'église de Lusson, dédiée à St-Jacques-Le-Majeur. Les ondes évoquent le Leés qui arrose la commune, le sinople l'agriculture, les deux vaches le Béarn et les deux lettres « L » les initiales des deux quartiers de la commune.

Concours photo

Chaque année, en juin, un concours photo est organisé, avec un ou plusieurs lots à gagner.

Règlement général : deux photos sont éditées et elles concernent quelque chose de caractéristique du village et donc accessible à tous. Si vous devinez ce que c'est, adressez-vous à Frédérique MICHAUD (06 30 48 21 33)



Photo 1



Photo 2

Concours photo

A vous de trouver où ces deux photos ont été prises ... Un indice : c'est sur le bord d'une route du village.

Un lot à gagner pour chaque photo. Deux gagnants maxima. Pour chaque première personne qui trouve où a été prise une des deux photos, un lot lui sera offert. On ne peut pas gagner trois années consécutives. Objet de décoration fabriqué au village, avec soin. Peinture, mosaïque, fusing, article de couture ...

Les heureux gagnants l'an passé (exceptionnellement il y en a eu 3) étaient Claude Cassou, Jean-Sébastien Jouanaud, Gisèle Cantou. Et gagnants hors concours : Serge Bayle, Marc Etcheverry, premiers à appeler, mais déjà gagnants l'année d'avant.

*Vous avez des idées de photos ? Vous avez des idées de cadeaux ? **Contactez la rédaction !***

LE JARDIN DE TOUT LE MONDE, APRES LA GUERRE

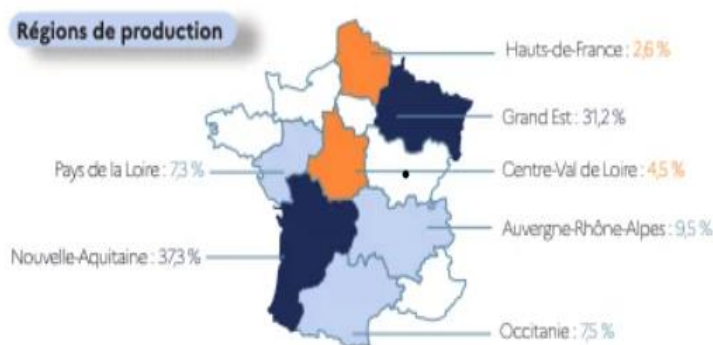
Historique. Au début du XX^{ème} siècle, le tabac est cultivé et consommé sur tous les continents. Les progrès techniques et industriels font évoluer sa production et la consommation de cigarettes supplante dès lors la chique, la prise, la pipe et le cigare. En réaction aux dangers du tabagisme révélés par les études épidémiologiques menées vers la fin des années 1940, l'industrie met sur le marché la cigarette filtre, et sa consommation se diffuse massivement avec l'essor de la publicité, après la guerre de 1939-1945. Cette production a relancé l'économie de plusieurs exploitations familiales engendrant beaucoup de main d'œuvre.

Interview d'Yves Leugé. A Lussagnet-Lusson la moitié des agriculteurs faisaient du tabac. Le premier tabac était le tabac brut, le Bergerac, utilisé pour la Gauloise. Dans les années 70 la variété était plus douce : le Burley. Et dans les années 80 c'est le tabac blond qui était très vendu, ou tabac de Virginie, car il provenait de l'Etat Virginie (USA). Le tabac récolté était séché et envoyé chez des chaînes de battage. Pour 1 cigarette il fallait environ 10 variétés de tabac. A l'époque il existait plus de 1000 variétés de plants de tabac, aux caractéristiques non seulement naturellement différentes mais variant aussi selon les régions, les conditions de culture, la position des feuilles sur le plant, les méthodes de séchage et de fermentation. Tous les étés, chez Yves Leugé, étaient très animés par les étudiants saisonniers qui venaient travailler dans la joie et la bonne humeur.



Manoque : Ensemble de feuilles de tabac, liées par la base au moyen de l'une d'elles ou d'un lien de rafia ou de corde

Aujourd'hui. La Nouvelle-Aquitaine est la région la plus importante en termes de production de tabac, représentant 37,3 % de la production totale, grâce à son climat favorable avec des étés chauds et humides. En 2021, la France a produit environ 3 500 tonnes de tabac (le Virginie, le Burley et le tabac noir), ce qui en faisait le 62^{ème} producteur mondial.



Traditab, filiale de Tabac Garonne Adour, fait la promotion de sa marque de tabac à rouler "1637", déclaré 100 % naturel, local, et qui contribue à assurer un revenu décent aux producteurs du sud-ouest. "1637" fait référence à la première année de culture du tabac en France, à Clairac en Lot et Garonne. Traditab est de ce fait la première et seule entreprise en Europe détenue exclusivement par des agriculteurs, producteurs de tabac.

Dans les **Pyrénées Atlantiques** la culture du tabac résiste mais alors qu'elle s'étendait sur 300 hectares en 1994, elle est désormais réduite à 160 ha.

Quelques mots de Béarnais – Parlam bearnés

« *Nou y a cap soum que et que nou he re que nous troumpo* » Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe jamais.

Idée de sortie Le château de Montaner – Montaner

Grimpez les 186 marches et profitez d'une vue exceptionnelle sur la chaîne des Pyrénées! Perché sur une colline dominant le village béarnais, le Château de Montaner est un témoin remarquable de l'architecture militaire et résidentielle du Moyen Âge. Construit à partir de 1375 par ordre de Gaston Fébus, ce château fort illustre la puissance et l'ingéniosité de son bâtisseur.



Les Médiévales 13 et 14 juillet 2024.

Spectacles de fauconnerie
Grands tournois de chevalerie
Spectacles de rue et de théâtre
Musique médiévale
Rencontre avec les artisans
Campements médiévaux et vikings
Reconstitution de bataille
Spectacles nocturnes

Les **Médiévales de Montaner** sont un festival annuel qui invite les visiteurs à voyager dans le passé et à découvrir l'atmosphère médiévale.

LA VISITE LIBRE : Parcourez l'enceinte du château à l'aide d'un livret ludique remis à l'accueil, et découvrez l'histoire de Fébus à travers de nombreux supports : dalle tactile, film....

Dans le donjon, des panneaux explicatifs vous livrent les secrets de chaque étage.

En visite libre également : l'escape Game QUAESTYO A la recherche du trésor de Montaner



LA VISITE GUIDÉE : Laissez-vous conter l'histoire de Fébus et de son château au travers de scènes de vie, restitutions 3D... Au sommet, un point de vue exceptionnel sur la chaîne des Pyrénées vous attend !

Retrouvez toutes les informations pour organiser votre sortie sur [Le rêve de Fébus - Château de Montaner \(chateau-montaner.fr\)](https://chateau-montaner.fr)

Autres idées de sorties

Vous pouvez retrouver tous les vides greniers de votre secteur sur <https://vide-greniers.org>

LES GESTES ECOLOGIQUES Les ravageurs du potager

Le potager est un écosystème vivant où plantes et insectes cohabitent. Parmi ces derniers, certains sont qualifiés de ravageurs car ils peuvent causer des dommages significatifs aux cultures. Cependant, il existe des méthodes naturelles et efficaces pour prévenir et lutter contre ces indésirables sans nuire à l'environnement.

Prévention et Association de Cultures : La prévention est la première ligne de défense contre les ravageurs. La rotation des cultures est une pratique essentielle ; en changeant les légumes de place chaque année, les parasites ne retrouvent pas leur nourriture préférée et leur prolifération est limitée. De plus, l'association de légumes avec des plantes fortement aromatiques peut servir de répulsif naturel contre de nombreux nuisibles.

Biodiversité et Insectes Utiles : Encourager la biodiversité est une stratégie clé. En cultivant des fleurs sauvages riches en nectar, on attire des insectes bénéfiques comme les chrysopes, qui sont de grands prédateurs de pucerons. L'installation de pièges et de voiles anti-insectes peut également contribuer à protéger les cultures.

Insecticides Naturels et Biologiques : En cas de forte invasion, il peut être nécessaire de recourir à des traitements. Le purin de fougère est un insecticide végétal efficace contre les pucerons et autres insectes du sol comme les taupins. Un autre traitement biologique est le Bacillus thuringiensis (BT), une bactérie qui cible spécifiquement les chenilles sans affecter les autres insectes.

Conclusion : La lutte contre les ravageurs du potager ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre naturel. En adoptant des pratiques de prévention, en favorisant la biodiversité et en utilisant des traitements naturels et ciblés, il est possible de maintenir un potager sain et productif tout en respectant l'environnement.



Doryphore sur pied de pomme de terre

N	T	K	S	D	D	J	J	X	S	X	P	E	Y
B	L	O	I	F	F	L	E	U	R	S	G	Z	D
O	B	I	O	D	I	V	E	R	S	I	T	É	O
I	N	V	W	L	F	S	F	J	P	L	A	R	R
E	K	A	T	U	W	Y	I	C	X	K	R	A	Y
P	S	N	U	I	S	I	B	L	E	L	O	V	P
Z	W	P	P	R	P	N	H	X	N	E	M	A	H
T	Y	O	X	G	N	S	F	I	E	G	A	G	O
G	G	T	T	X	M	E	K	Y	F	U	T	E	R
T	D	A	L	P	Y	C	Y	J	A	M	I	U	E
F	W	G	O	F	M	T	F	P	F	E	Q	R	Y
L	L	E	B	E	K	E	P	A	F	S	U	D	L
M	N	R	L	Z	L	S	N	U	G	X	E	A	R
L	P	T	D	C	U	L	T	U	R	E	N	N	D

Mots mêlés à retrouver

biodiversité
doryphore
insectes
nuisible
ravageur
aromatique
culture
fleurs
legumes
potager

Le quartier de la maison Magnet

La maison Magnet. Elle se situe à l'embranchement de la départementale 211 et de la route vers Simacourbe. Elle souligne un petit carrefour au niveau du quartier de Lussagnet.

Cette maison daterait de 1807.

Elle a servi d'école provisoire, entre 1876 et 1881. La chambre du haut était alors réservée à l'institutrice.

Puis elle a ensuite été achetée en 1910 par la famille Magnet, qui y créa un café – épicerie- tabac. C'était le lieu pour se retrouver aux sorties de messe, ou après les fêtes. On pouvait même y manger. Et y danser, dans la cour.

En 1933, un des fils de Rémi Magnet, Roger, y installe une officine de réparateur de cycles.

Henri, à temps perdu, faisait aussi office de coiffeur.

Il y eut même un jeu de quilles de neuf. Mais qui fut fermé en 1958.

Face à la maison d'Henri Magnet, il y a la maison Arnoutou. Actuelle maison de Michel Laborde, maire du village. On nous a raconté qu'il y eut un temps où ...des spectacles de théâtre se déroulaient dans la cour de la maison Arnoutou ! Juste en face du café-épicerie-tabac.

Les artistes étaient bien souvent des jeunes habitants du village : Julie et André Larrouyat, Bret Dibat Louis, Irène, Paul César...Les spectacles se faisaient sur des plateaux de remorques, utilisés comme estrade. Ces spectacles étaient payants et la recette leur permettait de faire des voyages en bus. Dont un mémorable, à Nice, nous a-t-on dit.

Difficile aujourd'hui d'imaginer toute cette activité de quartier.



[Les quilles de 9 : – Un sport original du sud-ouest de la France](#) A Simacourbe il y a une salle ! Allez donc voir !

La recette de Ginou

Jarrets de veau caramélisés pour 6 personnes.



Ingrédients

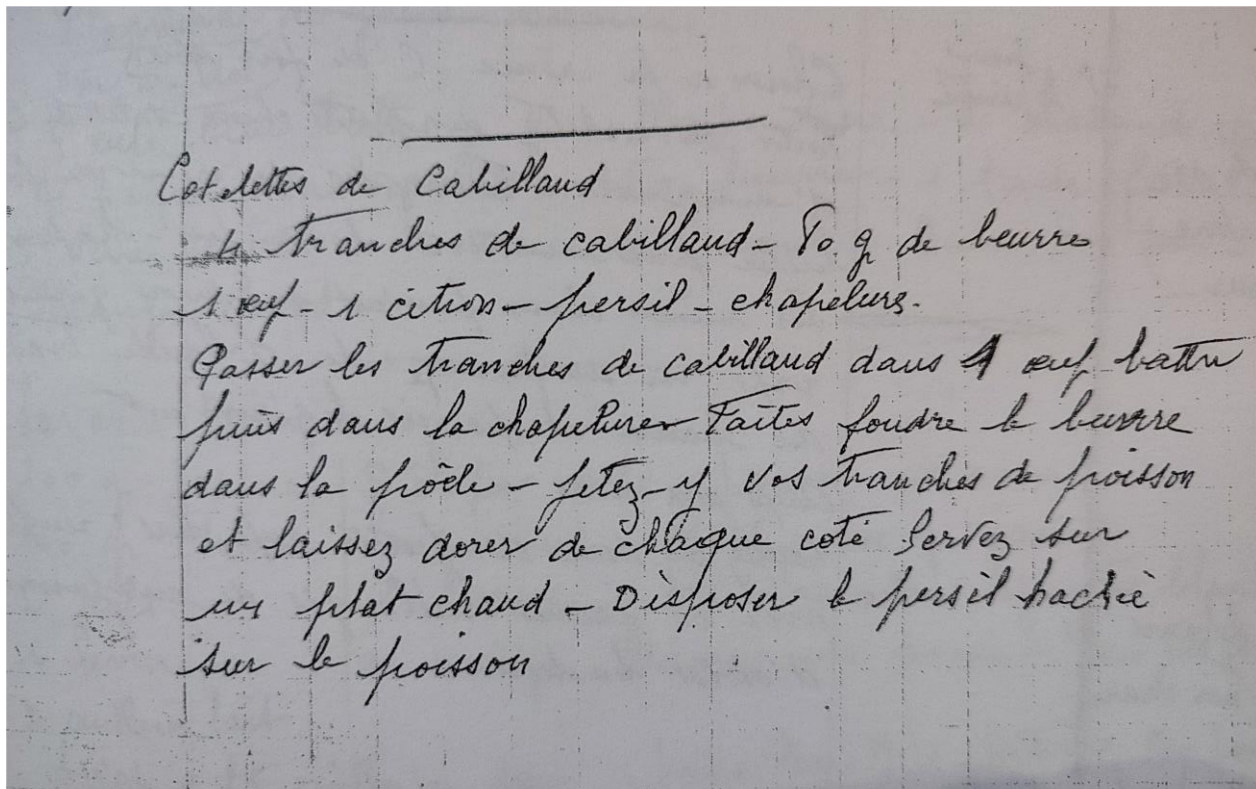
4 Jarret de veau
6 carottes
4 oignons
4 gousses d'ail épluchées écrasées
2 branche de céleri
6 c. à soupe de miel
2cl de vinaigre de vin
6 c. à soupe huile olive ou graisse de canard
80 cl de jus de veau
brin de thym
sel poivre du moulin

Epluchez les légumes et coupez-les en morceaux.
Préchauffez le four à 160°C.
Dans une cocotte en fonte faites chauffer l'huile ou graisse à feu vif.
Faites dore les jarrets sur toutes les faces.
Ajoutez les légumes, gousses d'ail et le thym.
Faites revenir à feu moyen pendant 5 minutes.
Versez le vinaigre. Mélangez, puis ajoutez le miel et le jus de veau.
Assaisonnez et mélangez.
Couvrez et faites cuire au four 2 heures.
Retirez les jarrets et les légumes.
Remettez la cocotte sur le feu et faites réduire la sauce jusqu'à épaississement.
Rectifiez l'assaisonnement.
Découpez les jarrets et remettez-les dans la cocotte.
Accompagnez d'une purée.

Bon appétit !

La recette de ma grand-mère

Côtelettes de Cabillaud.



Marina a gardé précieusement le livre de recettes de sa grand-mère, écrit à la main.
Et vous, avez-vous aussi gardé ce type de trésor ?

De quoi parle-t-on ?

En France la surface des forêts est de 17,3 millions d'ha.
En Nouvelle Aquitaine de 2,9 millions d'ha.
Dans les Pyrénées-Atlantiques, elle est de 240 000 ha.

En France la forêt privée est prépondérante. Dans les Pyrénées-Atlantiques, elle est essentiellement localisée sur les coteaux. Dans les Pyrénées-Atlantiques, la forêt privée concerne de petits propriétaires, alors que dans les Landes ce sont majoritairement des forêts d'exploitation, avec des propriétaires de plus de 25ha.

Les caractéristiques d'une forêt privée, exploitée ou non, sont radicalement différentes.

Une **forêt exploitée** est soumise à des activités de gestion et d'exploitation, telles que la récolte de bois. Bien souvent cela va être de la monoculture. Dans ce cas, elle sera plus sensible aux feux, ou aux intempéries. Alors qu'une **forêt non exploitée** comporte de vieux et gros arbres, du bois mort et globalement plus de matière organique. Elle stocke donc plus de carbone que les forêts exploitées, plus jeunes, moins denses et moins riches en matière organique. Elle sera aussi plus riche en biodiversité.

Rôle des forêts sur le climat ?

Au **niveau local**, les forêts jouent un rôle de tampon, aussi bien pour les températures extrêmes que pour l'hygrométrie et la force des vents. En effet, elles accumulent de la chaleur pendant la journée avant de la réémettre la nuit. D'autre part, le phénomène d'évapotranspiration, lié à la photosynthèse et à la respiration des plantes, humidifie et rafraîchit l'air. Enfin, les forêts forment des écrans brise-vent qui réduisent la force des vents. Par ailleurs les forêts émettent aussi de nombreux gaz et aérosols (oxydes d'azote, méthane...) dans l'atmosphère qui peuvent abaisser les températures locales tout en contribuant, alors, au réchauffement climatique.

Au **niveau global**, les forêts ont deux effets majeurs sur le climat à travers leur albédo (pouvoir important de réflexion de l'énergie solaire grâce à la création d'un nuage d'humidité au-dessus d'elles) et la fixation du CO₂ par la photosynthèse. La photosynthèse fait des forêts des puits à carbone, et de fait, les forêts extraient une partie du CO₂ atmosphérique et contribuent ainsi à lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique.

Rédaction Pour les prochains numéros, si vous voulez participer, contactez la Coordination.

Coordination : Marina REBEILLEAU, Ginou LEGAGNOA (qui vient de nous rejoindre) et Frédérique MICHAUD. **Crédit photos** : Pascal KHOLLER et Frédérique MICHAUD

Merci à tous ceux qui par leurs souvenirs, leurs anecdotes, leurs échanges, ont participé à l'écriture de ce journal.

